

APPEL A PROJET

Résidence d'artiste 2025 - 2026

Eveil artistique et culturel des 0-3 ans

Communauté de communes Seille Grand Couronné (54)



@freepiks

Une résidence artistique dédiée à l'éveil en ruralité...

La Communauté de communes de Seille et Grand Couronné est constituée de 42 villages ruraux situés à proximité des bassins urbains de Nancy, Pompey et Pont-à-Mousson. Elle mène avec dynamisme une politique de développement de son service Petite Enfance, composé de 4 multi-accueils et d'un Relais Petite Enfance, ainsi qu'une politique de développement culturelle en partenariat avec les nombreux acteurs culturels, éducatifs et de l'animation sur son territoire

Alors que le service Petite Enfance est en cours de labellisation « Ecolo-crèche », l'action culturelle s'étoffe en 2025 d'un CTEAC destiné à impulser et structurer sa politique d'EAC.

C'est dans ce double cadre, porté avec dynamisme, volontarisme, transversalité et aux côtés de partenaires engagés qu'est lancée cette toute première résidence d'éveil artistique et culturel :

- ❖ afin de favoriser le développement de l'enfant par les dimensions du « sensible » ...
- ❖ ...tout en l'éveillant à la diversité culturelle et esthétique, pour l'ouvrir aux multiples voies d'expression de soi et d'appropriation du monde

La subvention attribuée à l'artiste ou équipe artistique est de 15 000 €.

Contact : animation@comcom-sgc.fr

Objectifs de la résidence

- ❖ Favoriser l'éveil artistique et culturel des 0 – 3 ans
 - Favoriser le développement de la créativité et des imaginaires
 - Permettre à l'enfant d'être acteur et auteur
 - Participer au développement cognitif, moteur et psychosocial de l'enfant
- ❖ Permettre la rencontre entre artistes et professionnel(le)s de la Petite Enfance :
 - Co-construire un projet aux enjeux communs
 - Favoriser le partage par l'échange de pratiques, savoirs et savoir-faire
- ❖ Intégrer une approche sensible des enjeux liés à l'écologie et la nature, en lien avec la démarche d'obtention d'un label d'écoresponsabilité portée par le service Petite Enfance
- ❖ Donner aux artistes la possibilité d'effectuer leur travail de création et de recherche artistique dans un environnement dédié au jeune enfant et à son contact
- ❖ Favoriser la relation parent-enfant par le partage et la découverte d'expériences, en proposant des formats d'intervention adaptés

Il est attendu une connexion et des résonances entre cette résidence et le travail de recherche et de création de l'équipe artistique.

A qui s'adresse cette résidence ?

La résidence se concentrera prioritairement autour des services portés par la Communauté de communes :

- ❖ Les quatre multi-accueils (MA) situés à Eulmont, Haraucourt, Leyr et Champenoux ;
- ❖ Le Relais Petite Enfance (RPE) au contact des assistant(e)s maternel(le)s du territoire

Les personnes visées par les interventions seront ainsi principalement :

- ❖ Les enfants de 0 à 3 ans accueillis en MA ou dans le cadre d'interventions du RPE
- ❖ Les parents
- ❖ Les professionnel(le)s des MA et assistant(e)s maternel(le)s

D'autres actions pourront être envisagées et construites avec l'accompagnement du coordinateur CTEAC, auprès de structures associatives locales ou acteurs investis dans l'éveil du jeune enfant et la parentalité sur le territoire.

Formats d'intervention

Plusieurs formes d'intervention sont attendues pour cette résidence, à adapter selon le profil du porteur de projet.

- ❖ Temps de présentation d'une œuvre ou de petites formes artistiques
- ❖ Actions de médiation artistique permettant la pratique artistique du jeune enfant et favorisant le développement de son identité culturelle (dans leur lieu d'accueil ou en extérieur)

- ❖ Temps de formation des professionnel(le)s de la Petite Enfance
- ❖ Actions de médiation artistique permettant la participation parent-enfant
- ❖ Forme de restitution et/ou de clôture cohérente

Toute proposition sera accueillie avec grand intérêt, tant qu'elle témoignera d'une attention particulière aux spécificités du travail artistique au contact des enfants de 0 à 3 ans.

Conditions d'accueil en résidence

Le porteur de projet retenu bénéficiera d'une subvention de 15 000 € devant couvrir l'intégralité de ses interventions artistiques et défraiements (transports, repas, hébergement).

La durée attendue du projet de résidence est entre 6 et 8 semaines, répartie entre décembre 2025 et juin 2026. La résidence est fractionnable (durée minimale de présence fractionnée sur le territoire : 1 semaine)

La résidence sera co-construite avec les partenaires du projet, notamment le service Petite Enfance composé d'une responsable de service, de 4 responsables de MA et de la coordinatrice du RPE, sur la base de l'intention proposée par l'artiste ou l'équipe sélectionnée.

La Communauté de communes assurera la coordination et la communication du projet.

Les locaux de l'ancienne Maison du Sel (Haraucourt) seront mis à disposition pour les temps de création du porteur de projet.

Critères d'éligibilité

Tout porteur de projet doit remplir les conditions d'éligibilité suivantes :

- ❖ Être artiste professionnel(le), seul ou en équipe, en activité de création, diffusé(e) ou édité(e) dans les réseaux professionnels ;
- ❖ Avoir réalisé un ou des projets antérieurs menés dans le domaine de la diffusion & médiation artistique et culturelle pour les 0 – 3 ans ;
- ❖ Être en mesure de justifier que les artistes n'ont pas fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire ou au Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes. Des pièces justificatives seront demandées au porteur de projet retenu.

Toute discipline artistique est la bienvenue (à l'exception évidente des arts numériques). Seront particulièrement valorisés :

- ❖ Les approches pluridisciplinaires
- ❖ Les projets proposant une dimension écologique et/ou éco-responsable
- ❖ Les porteurs de projet disposant de compétences solides en matière d'intervention auprès des enfants de 0 à 3 ans
- ❖ Les projets non-exclusivement musicaux (les MA bénéficiant déjà de séances d'éveil musicales tout au long de l'année)

Composition du dossier de candidature :

- ☐ Lettre de motivation & d'intention (2 pages max.)
- ☐ Fiche « interventions » dûment renseignée
- ☐ CV des artistes
- ☐ Un ou plusieurs documents (rapports d'activité, book, etc.) témoignant de l'activité récente de création et de médiation
- ☐ Une proposition budgétaire simplifiée pour 6 à 8 semaines de résidence
- ☐ En cas de besoins logistiques spécifiques, une fiche technique
- ☐ Document attestant de la domiciliation de la structure et de sa raison sociale
- ☐ RIB

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au mardi 09 septembre 2025 à minuit.

En cas de fichiers trop lourds pour un envoi par mail, prenez contact avec le coordinateur pour prévoir une solution alternative. Merci de ne pas envoyer de lien (ex : WeTransfer) sans avoir pris contact au préalable. Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception début septembre.

Contact référent pour la réception, le suivi des dossiers et toute question relative à l'AAP :

Baptiste GARINET
Chargé de développement Culture et Animation
animation@comcom-sgc.fr / 06 38 63 35 65

Calendrier

Diffusion de l'appel à projet	21 juillet 2025
Date limite de candidatures	09 septembre 2025
Entretiens de sélection avec les candidat(e)s présélectionné(e)s	Début octobre 2025 (visio ou présentiel)
Construction de la résidence aux côtés des services et partenaires intercommunaux	Octobre – Décembre 2025
Déroulement de la résidence	Décembre 2025 à juin 2026

Cette résidence est permise par le soutien de la DRAC Grand Est, de l'Académie de Nancy-Metz, du Département de la Meurthe-et-Moselle et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meurthe-et-Moselle.